

Image not found or type unknown



## accident en dehors du temps scolaire

Par **carobd**, le **04/11/2014** à **20:20**

Bonsoir,

Je suis enseignante dans le public, je travaille dans ma classe en dehors de mes heures de service (corrections, préparations de classe etc..) . En cas d'accident, hors temps scolaire, mais dans le cadre de l'exercice de ma fonction prolongeant donc mon service et dans l'enceinte de l'école ou encore sur le parking de celle-ci, puis-je prétendre à bénéficier de la couverture prévue par la

législation du travail?

merci